



Cdd remplacement conge maladie

Par **jeremytourt_old**, le **17/09/2012 à 10:58**

Bonjour,
Bonjour
j'ai signé un CDD pour remplacement congé maladie sans terme précis (pour une durée minimale de 3 mois) il est formulé comme ceci: Monsieur X est engagé en CDD a compter du 12 MARS 2012 dans le cadre du remplacement partiel de madame Y,absente pour cause de maladie . Le contrat aura une durée minimale de 3 mois.
Il est écrit " le contrat prendra fin à l'issue de la période pour laquelle il été conclue..
SAUF QU'on ne peut pas determiner la période puisqu'il n'est pas indiqué que le contrat prendra fin au retour du salarié!!
Aujourd'hui la salariée n'est toujours pas revenue
je souhaite mettre fin au contrat, du fait de mauvaises conditions de travail;
dois-je attendre le retour de la salariée pour mettre fin a contrat? je souhaite bénéficier de l'indemnité précarité et chomage
Risque-je d'en etre privé si je pars avant?
Le contrat peut il etre requalifié en CDI?
MERCI

Par **Lag0**, le **17/09/2012 à 13:35**

Bonjour,
Le CDD prendra fin de lui-même au retour du salarié remplacé ou si son contrat de travail est définitivement rompu.
Vous ne pouvez pas rompre ce CDD unilatéralement, seul un accord amiable avec l'employeur est possible (ou l'obtention d'un CDI par ailleurs).